

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/11/2007

Publication : 16/11/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
LUDOVIC LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

Séance du 4^e / 11^e - 07
- 9 NOV. 2007

ASSOCIATION UDAPEI DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente.
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 1/08 du 14 et 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif 2007.
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 4/07 du 15 décembre 2006 adoptant le Budget Primitif Action en faveur des Personnes Handicapées (Politique I02)
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ♦ Attribue à l'UDAPEI du Haut-Rhin une subvention de fonctionnement de 8 000 €. Cette somme sera prélevée sur les crédits Aides à Domicile Personnes Handicapées inscrits à la Fonction 52 Nature 6574 Programme I021 du Budget Départemental.
- ♦ Autorise le Président à signer la convention de partenariat jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions